

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal du 20 février 2018

Étaient présents : Mme BOQUET (arrivée à 19h40), Mme BOUTIGNY, Mme FLOURY, Mme LEBAS, Mme LEROY, Mme MAILLARD, M. BELLONCLE, M. BOUDIER, M. DUHAMEL (arrivé à 19h20), M. HAUZAY, M. JAUDRIAT, M. LAVENU, et M. LETHUILLIER (arrivé à 19h20), M.LECORDIER, M.LENOBLE.

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie MAILLARD

ORDRE DU JOUR

Désignation du Secrétaire de séance

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 28 Novembre 2017**

ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS

- Entretien et tontes des pelouses pour l'année 2018
- Fauchage des talus pour l'exercice 2018
- Devis matériel et végétaux pour le « zéro phyto »

SALLE POLYVALENTE

- Tarification des repas pour les entreprises
- Horaires de remise et retour des clés

CIMETIERE

- Compte-rendu de la commission du 8 février 2018

TRAVAUX

- Aménagement du chemin des sapins : avant-projet
- Programme de travaux 2018 : voirie, bâtiments communaux,

ADHESION

- Adhésion 2018 à Seine-Maritime Attractivité.
- Centre Local d'Information et de coordination (CLIC)

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Cérémonie de la citoyenneté
- Exposition « Portraits des clos mesures »
- Fusion avec la CODAH

- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 novembre 2017 :

Mme LEROY souligne qu'une faute de frappe apparaît sur la page 6 du compte-rendu du 28 Novembre 2017, au début du paragraphe concernant les travaux de réhabilitation du logement de fonction : « Ce dernier a conseillé de rencontrer le CAUE pour une obtenir une note de cadrage (...) », « une » est en trop.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

Remarque :

Une modification de l'ordre du jour a été effectuée et la levée de l'indice 179 ainsi que la délibération concernant la suppression des régies de recettes de la cantine et de la garderie périscolaire sont rajoutées à l'ordre du jour.

Entretien des espaces verts

Délibération 2018/005

Un devis a été établi par l'entreprise MALFAIT pour l'entretien des espaces verts de la commune, comprenant, le cimetière des Rames, les chemins empierrés, l'abribus de Rébomard et le parc de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de trois mille quatre cent vingt euros (3420 € HT).

Vu le devis proposé,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération

Accepte le devis de l'entreprise MALFAIT comprenant le cimetière des Rames, les chemins empierrés, l'abribus de Rébomard et le parc de la mairie et de la salle polyvalente pour un montant total de trois mille quatre cent vingt euros (3 420 € HT)

Autorise Mme le Maire à signer ces devis.

Entretien des espaces publics : Fauchage des talus pour l'exercice 2018

Délibération 2018/006

Deux devis ont été établis ; un par l'entreprise LE MAITRE basée à St Vigor D'Ymonville pour le fauchage de l'ensemble des talus et des accotements de la voirie communale en trois passages ainsi que deux passages sur le chemin de l'aérodrome pour un montant de 2 550€ HT (3 060€ TTC) et un par l'entreprise Sceane du Havre pour la même prestation, pour un montant de 3 465€ HT (4 158€ TT).

Vu les différents devis proposés,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération

Accepte le devis de l'entreprise LE MAITRE pour le fauchage de l'ensemble des talus et des accotements de la voirie communale en trois passages ainsi que deux passages sur le chemin de l'aérodrome pour un montant de deux mille cinq cent cinquante euros HT (2 550 €).

Autorise Mme le Maire à signer ce devis.

Entretien des espaces publics : Devis matériel et végétaux pour le « zéro phyto »

Délibération 2018/004

La municipalité s'est engagée dans l'emploi de produits et du matériel phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.

M.LECORDIER a établi une liste de matériel ainsi que des devis auprès des entreprises DEHONDT, DUCASTEL et SIMON.

Des aides financières sont allouées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et par le Département pour accompagner les changements de pratiques phytosanitaires en zones non agricoles.

Vu, le désir de la commune de changer ses pratiques,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération

Autorise Mme le Maire de constituer un dossier de subvention.

Salle polyvalente : Tarification des repas pour les entreprises et horaires de remise et retour des clés

Délibération 2018/007

Considérant que la commune ne propose pas de tarification pour les entreprises qui souhaitent faire un repas en semaine dans la salle polyvalente, et que seul un tarif pour les conférences / réunions est proposé,

Considérant qu'un nouveau règlement de la salle polyvalente a été mis en place fixant des nouveaux horaires pour la période de location de la salle polyvalente,

Vu la nécessité de modifier les horaires de location et d'instaurer une tarification repas pour les entreprises,

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Décide à l'unanimité, de modifier le règlement comme suit :

- Dans l'article 11, sera précisé que la restitution des clefs de la salle polyvalente ainsi que l'inventaire seront le lundi matin à 8h30. En outre, les mentions « l'attestation d'assurance civile doit obligatoirement être au nom du locataire » ainsi que « l'attestation d'assurance doit mentionner la période exacte de location avec les dates du vendredi au lundi matin », enfin « le lieu de la location qui est la salle polyvalente de Gommerville » vont être ajoutées dans ce même article.

- Décide de fixer la location pour les repas d'entreprises à 400€ avec en sus la location de la vaisselle à 1€ par couvert et l'électricité.

Salle polyvalente : Remplacement de la VMC

Un devis par SARL AGELEC (St Romain de Colbosc) et un devis par EURL DODELIN (Gonneville-La-Mallet) ont été établis :

- Devis SARL AGELEC pour le remplacement du groupe d'extraction de la salle polyvalente : 590€ HT soit 708€ TTC.

- Devis EURL DODELIN : pour le remplacement de la VMC et des bouches auto réglables ainsi que la main-d'œuvre : 1 197€ HT soit 1 436.40€ TTC.

Le Conseil Municipal propose de demander un devis complémentaire pour savoir si le remplacement des bouches auto réglables est compris dans le devis de l'entreprise AGELEC.

Cimetière

- o Compte-rendu de la commission du 8 février 2018

Mme BOUTIGNY, Mme LEBAS, M.JAUDRIAT et M.HAUZAY se sont rencontrés le 4 janvier et le 8 février 2018. Après un tour dans le cimetière de l'Église, les monuments menaçant ruine et la sécurité du public (stèles instables, monuments éventrés) ont été inventoriés. Une procédure de mise en arrêté de péril va être mise en œuvre afin d'enlever ces monuments sans toutefois procéder à des exhumations.

Par ailleurs, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France va être sollicité avant de procéder à l'enlèvement des monuments.

Un travail d'archivage des documents relatifs au cimetière a également été mis en œuvre et le travail de rentrée des données informatiques suit son cours.

Travaux : Aménagement du Chemin des Sapins : avant-projet

L'agence TOPO est venue présenter son avant-projet le jeudi 8 février dernier :

Elle propose de réaliser un espace partagé avec la création d'une allée piétonne le long de la rive Est (elle ferait 1,4m de large minimum, ce qui laissera une chaussée de 3,5m minimum pour les véhicules).

Une bande plantée en couvre-sols séparerait l'allée piétonne des parcelles privées et la circulation des véhicules s'effectuerait en sens unique. Un cheminement piéton et un parvis d'accueil seraient matérialisés sur la place de l'école.

Les aménagements de stationnement de l'école et des terrains de pétanque seraient maintenus et le passage piéton sur la route départementale serait réimplanté dans le prolongement de l'allée piétonne créée.

Enfin, une petite zone de stockage des containers serait aménagée à côté des entrées de parcelles, en béton désactivé, la voirie en enrobé (reprise du revêtement existant), l'allée piétonne en béton et le cheminement piéton ainsi que le parvis sur la place de l'école en résine sur l'enrobé existant.

Madame le Maire souhaiterait que les travaux commencent cet été et demande au membres du Conseil s'ils sont d'accord pour que les dossiers de demande de subventions soient envoyés au Département et au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Aménagement du Chemin des Sapins : Demande de subvention au titre de la DETR

Délibération 2018/001

*Après présentation des travaux d'aménagement du chemin des Sapins dont le coût prévisionnel s'élève à **88 100€ HT**, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement pour cette opération :*

| | | |
|--|----------|-----------------------|
| <i>Coût de la maîtrise d'œuvre (Agence TOPO+3GE)</i> | <i>:</i> | <i>4 500€</i> |
| <i>Coût prévisionnel des travaux d'aménagement</i> | <i>:</i> | <i><u>88 100€</u></i> |
| MONTANT TOTAL HT du projet | | 92 600€ |
| <i>Subvention DETR (25%)</i> | <i>:</i> | <i>23 150€</i> |
| <i>Autofinancement</i> | <i>:</i> | <i>69 450€</i> |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette demande de subvention.

Aménagement du Chemin des Sapins : Demande de subvention auprès du Département au titre d'une aide à la voirie communale

Délibération 2018/002

Après présentation des travaux d'aménagement du chemin des Sapins dont le coût prévisionnel s'élève à **88 100€ HT**, Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le plan de financement pour cette opération :

| | | |
|---|---|----------------|
| Coût de la maîtrise d'œuvre (Agence TOPO+3GE) | : | 4 500€ |
| Coût prévisionnel des travaux d'aménagement | : | <u>88 100€</u> |
| MONTANT TOTAL HT du projet | | 92 600€ |
| Subvention du Département (25%) | : | 23 150€ |
| Autofinancement | : | 69 450€ |

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

- **ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus et s'engage à inscrire la dépense correspondante à la section d'investissement du Budget Primitif 2018 ;
- **SOLLICITE** le Concours financier du Département de la Seine-Maritime au titre d'une aide à la voirie communale,
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

Programme de travaux 2018 : voirie, bâtiments communaux

La Commission « travaux » s'est réunie fin décembre et a fait le tour du village afin de cibler les travaux futurs de voirie et d'entretien à prévoir.

- ➔ Concernant la voirie, la Commission a relevé plusieurs nids de poule et des travaux de reprofilage notamment rue de Rébomard, Impasse du Jardin, rue de la Gare, Rue de la Motte, rue des Châtaigniers.

Madame le Maire interroge le Conseil pour prioriser les travaux. Mme MAILLARD propose que la priorité soit donnée aux voies les plus empruntées.

Le Conseil se met d'accord sur l'impasse du Jardin, la rue de la Gare ainsi que la rue de la Motte.

Par ailleurs, concernant les nids de poule, Madame le Maire fait appel à la bonne volonté des membres du Conseil Municipal et propose d'acheter le macadam et louer une machine afin que la municipalité rebouche elle-même les nids de poule. Mme MAILLARD propose de faire un essai sur un secteur tandis que d'autres membres du Conseil soulignent que si le matériel pour faire ces travaux est loué, il est plus judicieux et rentable de reboucher l'intégralité des nids de poule de la commune. Madame le Maire acquiesce cette dernière proposition.

→ Concernant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite :

Les devis pour l'accessibilité de la salle polyvalente (porte d'entrée ainsi que les toilettes) sont en cours.

→ Concernant les travaux d'entretien des bâtiments communaux :

Dans la salle polyvalente : la peinture est à refaire et les stores à changer. Madame le Maire propose que des devis soient établis afin de voir si on fait appel à une entreprise pour les travaux ou si on les fait en interne (par l'employé communal ou les élus).

A l'école : les peintures pour la classe des CP-CE1 ainsi que le hall d'entrée et les toilettes du préau vont être refaites par l'employé communal. En 2019, celle de la classe maternelle et en 2020 celle des CM1-CM2.

Adhésion 2018 à Seine-Maritime Attractivité

Délibération 2018/008

Considérant la création de « Seine-Maritime Attractivité », qui est une association loi 1901 créée à l'initiative du Département de la Seine-Maritime, au sein du nouveau contexte de développement territorial qui regroupe Seine-Maritime Tourisme, Seine-Maritime Expansion et l'Agence Technique Départementale en une seule et même agence,

Vu, les missions proposées aux communes volontaires :

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Appui au Développement Local
- Promotion
- Recherche de financements
- Accompagnement des porteurs de projet
- Conseil en développement touristique

Considérant, le fait que la commune de Gommerville adhère déjà à l'Agence Technique Départementale et que Seine-Maritime Attractivité est la fusion de cette dernière avec l'agence de développement économique Seine-Maritime Expansion (SME) et du comité Départemental du Tourisme (CDT),

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération**

Autorise le renouvellement de l'adhésion de la commune à Seine-Maritime Attractivité, en contrepartie du paiement d'une cotisation annuelle par habitant de 0,50€ soit 363€ au titre de l'exercice 2018.

Adhésion au Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Délibération 2018/009

Le CLIC est un guichet unique de proximité dont le rôle est de conseiller, informer et orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées. Son budget, principalement alimenté par le Département, bénéficie de subventions des Communes et des Communautés de Communes.

Le Département de Seine-Maritime a autorisé à étendre son périmètre d'intervention aux communes de la CODAH et de Caux Estuaire.

Considérant le service rendu aux habitants par cette structure,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Accepte l'adhésion de la commune au Centre Local d'Information et de Coordination pour un montant de 158 € (1€ * nombre d'habitants âgés de plus de 60 ans).

Désigne M. Patrick LÉBOUCHER, habitant de Gommerville, interlocuteur relais entre le CLIC et la commune.

**Suppression des régies de recettes de la cantine scolaire et de la garderie
périscolaire**

Délibération 2018/003

Vu décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, modifiant le code général des collectivités territoriales et complétant le code de la santé publique et le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction ministérielle codificatrice n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative aux règles d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 25 août 2005 instituant deux régies de recettes pour l'encaissement des produits relatifs aux services de la cantine et de l'accueil périscolaire ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire sur le principe de la suppression de ces régies ;

Considérant la mise en place au 1^{er} novembre 2017 de la dématérialisation des factures des services de cantine et de garderie périscolaire (via le PES ASAP) et considérant à compter du 1^{er} janvier 2018 la mise en place du paiement par internet (via le TIPI), il est nécessaire de supprimer les régies existantes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de supprimer, à compter du 1^{er} mars 2018, les régies instituées par les délibérations précitées. Les régisseurs titulaires et suppléants de ces régies de recettes seront ainsi libérés de leurs droits et obligations à compter de cette date.

AUTORISE Madame le Maire et le comptable public assignataire de la Trésorerie de Saint-Romain de Colbosc à procéder à l'exécution de la présente décision.

Levée de l'indice n°179

Délibération 2018/010

Considérant la fissure déclarée dans le sous-sol de M. GIROU et recensée par le bureau d'études GAUDRIOT en décembre 2004 (indice n°101) puis en mai 2010 par la société INGETEC sous l'indice de cavité répertorié par le numéro 76303-179,

Vu l'étude réalisée en octobre 2017 par Explor-e à la demande de MM GIROU, GUYAVARCH, SAUNIER et LEMESLE afin d'étudier et éventuellement repreciser la typologie de l'indice de cavité souterraine n°76303-179,

Considérant que cette étude a révélé que la présence d'une fissure n'est pas un élément suffisant pour créer un indice de cavité souterraine et qu'aucune anomalie de terrain n'a été constatée par le géologue dans le sous-sol et dans le jardin de M. GIROU,

Vu l'avis du Bureau des Risques Naturels et Technologiques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, en date du 8 décembre 2017,

Le Conseil Municipal, à la majorité,

Par délibération,

Décide

- *de supprimer la présomption de cavité souterraine liée à l'indice n° 179 ;*
- *de conserver la trace de cet indice dans les documents d'urbanisme;*
- *d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.*

Questions et informations diverses

- La Cérémonie de la citoyenneté a été fixée au 16 mars prochain à 18h00 à la salle polyvalente. Cette cérémonie sera l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants de Gommerville ainsi que de remettre la carte d'électeur aux jeunes ayant eu 18 ans en 2017.
- Une exposition sur les Clos-Masures aura lieu le samedi 17 et dimanche 18 mars 2018 à la salle polyvalente de Gommerville. Les clos-masures, fermes traditionnelles du pays de Caux, reconnaissables entre autres à leurs alignements d'arbres sur talus, leurs bâtiments dispersés et leurs mares, sont mis à l'honneur dans cette exposition qui propose une représentation de ces fermes dans la peinture. L'entrée est gratuite. Les journées du lundi 19 et mardi 20 mars seront réservées aux écoles.
- Fusion avec la CODAH : Madame le Maire a été contactée par le cabinet de M.LEMONNIER afin d'échanger autour de l'agrandissement du territoire de la CODAH. Plusieurs communes de Caux Estuaire sont favorables à cet agrandissement. Madame BOUTIGNY exprime ses inquiétudes quant au devenir de la commune et notamment sur le partage des compétences ainsi que sur l'avenir du personnel.

- Le repas de la Municipalité aura lieu cette année le dimanche 8 avril à la salle polyvalente de Gommerville.